



Appel à projets de la Société Française de Mycologie Médicale

Pour la seconde année, la SFMM propose un appel à projets (AAP) ayant pour objectifs de favoriser et soutenir les interactions entre équipes de Mycologie de différents centres hospitaliers, universitaires ou hospitalo-universitaires français ou étrangers.

Cet AAP s'adresse à tous les membres de la SFMM à jour de leur cotisation annuelle, et à tout type de projet de recherche, qu'il soit clinique/translationnel, clinico-biologique, technologique, épidémiologique, expérimental/fondamental, taxonomique... dès lors qu'il s'inscrit dans le champ des centres d'intérêts couverts par la Société Française de Mycologie Médicale.

La SFMM engagera 15 000 euros, qui permettront de financer 1 à 3 projets de recherche, sélectionnés après expertise indépendante sur la base du nombre de propositions, de la qualité du projet mais aussi du caractère collaboratif, de l'ambition affichée, des retombées attendues et des budgets demandés pour chacun des projets soumis. Le comité scientifique, composé de Muriel Cornet, Christophe Hennequin et Frédéric Dalle, sollicitera des évaluateurs, expert sur les thématiques développées dans les propositions. Le budget demandé par les candidats ne devra pas excéder 10 000 euros par projet.

A l'issue d'une réunion du CA (6/7/2023) de la SFMM, quelques points du règlement ont été précisés :

- Les postulants devront accompagner leur demande d' une lettre d' engagement stipulant qu' ils notifieront le soutien de la SFMM en cas de valorisation de leur travail, quelle qu'elle soit ;
- Les personnes et équipes lauréates ne pourront repostuler à l'AAP durant les 3 années suivant leur sélection ;
- Le/la lauréat(e) devra mettre en œuvre la réception financière du prix, sur une association de préférence. En aucun cas, le SFMM ne se chargera d' une répartition au prorata des partenaires associés ;
- L'ensemble des partenaires associés au projet devra signer un document attestant de leur accord pour participer au projet présenté.

La date limite de dépôt des projets a été fixée au 8 octobre 2023. Une réponse aux candidats sera donnée par le comité scientifique début janvier 2024.

La SFMM a le souhait de pérenniser cet AAP et les retombées positives (valorisation scientifique, interactions entre équipes, accès à des AAP plus ambitieux ...) conditionneront cette pérennisation.

Les projets devront respecter le plan proposé ci-dessous et être adressés en format pdf à

Muriel Cornet mcornet@chu-grenoble.fr

Frédéric Dalle frederic.dalle@chu-dijon.fr

Christophe Hennequin christophe.hennequin@sorbonne-universite.fr



Titre du projet

Porteur du projet

Prénom Nom :
Centre/équipe hospitalière/équipe de recherche :
CV (3 pages maximum)

Résumé (300 mots max) en Français

Summary (300 mots max) en Anglais

Type d'étude

Epidémiologique
Clinique/translationalnelle
Clinico-biologique
Microbiologique
Expérimentale/fondamentale
Autre

Equipes impliquées et responsable du projet dans chaque équipe

Objectifs du financement SFMM dans le cadre du projet

Financement *in extenso* de l'étude
Amorçage pour dépôt vers d'autres appels d'offres
Finalisation de travaux en vue d'en améliorer l'impact

Projet (5 pages maximum, Police 11)

Contexte/Etat de l'art
Objectif(s)/Hypothèses
Etapes du projet et méthodologie envisagée
Faisabilité, verrous à lever
Données préliminaires
Durée escomptée de l'étude (un diagramme de Gant peut être proposé).
Perspectives et valorisation
Bibliographie

Financements

Financement demandé à la SFMM :
Justification
Autres financements demandés ; préciser